

Objectifs

Objectif 2.1.4 Adapter les pratiques pour une bonne cohabitation entre espèces sauvages et troupeaux domestiques

Contexte

[...]

Dans certains alpages la ressource herbacée peut se révéler localement insuffisante pour faire face aux besoins cumulés des troupeaux domestiques et des herbivores sauvages, notamment sur les secteurs d'altitude qui ne font pas l'objet de gardiennage. Le problème pourrait s'accroître si le changement climatique en cours amenait des étés plus chauds et secs.

[...]

Enfin, la présence d'une faune sauvage plus abondante, ou bénéficiant d'une protection renforcée, peut occasionner localement des dommages portant atteinte aux intérêts agricoles. C'est le cas des prélèvements d'herbe au printemps par les bouquetins, des dégâts de marmottes et de sangliers, qui affectent notamment les prairies de fauche, déjà soumises à de fortes contraintes du fait de l'altitude et des attaques de grands prédateurs, comme le loup, principalement sur les troupeaux ovins.

Enjeux

Cet objectif s'inscrit dans deux enjeux relevant de missions fondamentales du parc national : Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, sur le plan de la connaissance, et Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

Objectifs poursuivis

- Il s'agit de favoriser un partage de l'espace encourageant l'allègement de la pression pastorale dans les secteurs d'altitude et un redéploiement des troupeaux vers les parties plus basses des alpages, ou les pâturages intermédiaires, actuellement sous-utilisés. Cela réduira les risques de transmission de maladies et les problèmes de dérangement, induits par la cohabitation rapprochée entre troupeaux domestiques et ongulés sauvages.

[...]

- Il s'agit d'accompagner les éleveurs sur le cœur de parc national dans le gardiennage et la protection des troupeaux contre les grands prédateurs, et dans la mise en œuvre locale par l'État du plan loup national.

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Objectifs

| Mesures contractuelles (liste non exhaustive) | Rôle de l'établissement public du parc national | Rôle des communes adhérentes | Principaux acteurs partenaires |
|---|--|------------------------------|--|
| 2.1.4.a - Prendre en compte la présence des ongulés sauvages dans les diagnostics et plans de gestion pastoraux. | Prendre l'initiative auprès des OPA et porter à connaissance les données sur les ongulés. Assurer le suivi | | Organisations professionnelles agricoles |
| [...] | [...] | [...] | [...] |
| 2.1.4.f - Inciter à la mise en oeuvre d'une gestion pastorale permettant de contrôler la cohabitation (gardiennage des troupeaux, emplacement des parcs de contention, de pierres à sel, des points d'abreuvement...) | Inciter dans le cadre de la gestion agroenvironnementale | | DDT, organisations professionnelles agricoles |
| [...] | [...] | [...] | [...] |
| 2.1.4.i - Apporter un appui à la mise en oeuvre de pratiques de traitements à moindre impact, notamment la mise à disposition de matériel spécifique (pédiluves...) et l'organisation de la collecte des traitements et produits après utilisation | Apporter du conseil, accompagner et assurer un suivi | | Organisations professionnelles agricoles, vétérinaires |
| [...] | [...] | [...] | [...] |

Référence ID de l'article : #4946

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 10:41